



Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le mardi 23 mai 2023 à 19h30 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Madame Armelle Kermarrec	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du Code municipal. La séance extraordinaire du conseil municipal.

Aucune personne n'est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Pierre Daigneault, constate quorum à 19h30 et il déclare la séance spéciale ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso2023-05-91

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES RAPPORTS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Réso2023-05-92
Adoption rapport
financier exercice 2022

Il est proposé par Fernand Albert et résolu que le conseil municipal de Lejeune adopte les rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présentée par Pierre Daigneault, maire et autorise la Firme Raymond Chabot Grant Thornton d'envoyer tous les documents au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE



4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
Aucune question

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés02023-05-93

Les points à l'ordre du jour étant épuisés il est proposé par
Patrice Dubé de levée la séance spéciale à 19h45.

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale